

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS  
 SUISSE . . . . .  
 FRANCE, BELGIQUE . . . . .  
 ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .  
 ITALIE, ESPAGNE . . . . .  
 ANGLETERRE, HOLLANDE . . . . .  
 ETATS-UNIS . . . . .

1 an 6 mois 3 mois  
 fr. 20 11 6  
 • 36 19 10

**Rédaction et Expédition**  
 BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg  
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires  
 lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
 Lettres et argent franco.

Nos abonnés de l'étranger sont priés de nous faire parvenir dans la huitaine le montant de leur abonnement pour l'année 1880 soit 16 fr., en mandat, chèque ou timbres-poste.

L'Administration

## Dimanche, 18 janvier courant

Election d'un député du cercle de la Sarine, en remplacement de M. Edouard Buman, décédé.

Nous voterons pour

**M. ALFRED de REYNOLD**  
 de Nonens

## LE SYNODE CATHOLIQUE A DELEMONT

(Correspondance du Jura)

La semaine dernière a eu lieu la session extraordinaire du Synode catholique. L'opinion publique a été tenue en haleine par les très intéressants débats de cette assemblée, et l'un des orateurs de la minorité a pu dire avec vérité que tous les yeux étaient tournés ce jour-là sur Delémont.

On avait lieu de s'attendre à bien des surprises, et vraiment on ne se trompait pas. Dans une assemblée composée comme l'est actuellement le Synode, et après les événements qui se sont déroulés dans le Jura, la session synodale devait revêtir un caractère tout particulier. Depuis la séance du 23 juin 1879, on savait que les catholiques étaient en grande majorité dans ce corps. Les départs successifs des intrus et

la repourvue des cures catholiques par des prêtres romains, devaient augmenter progressivement le chiffre de la majorité, en même temps qu'ils réduisaient d'autant le petit troupeau des schismatiques. En effet, l'élément schismatique en était réduit à la représentation de Laufon, St-Imier, Bienne et Berne, flanquée de deux professeurs de la Faculté de théologie vieille catholique de Berne, et d'une maigre douzaine d'intrus. En tout une vingtaine d'adhérents du schisme contre 75 catholiques, prêtres et laïques.

L'assemblée était présidée par M. l'avocat Koller, une des notabilités du parti catholique dans le Jura. Dès l'ouverture de la séance, la minorité s'agit pour faire renvoyer à plus tard les propositions soumises par le conseil synodal. On ne savait pas quelle portée pouvaient avoir ces propositions; on n'avait pas eu le temps de préparer une défense, puisque le texte venait seulement d'en être communiqué au Synode; discuter immédiatement serait une surprise, etc. L'entrée en matière fut néanmoins votée, et les orateurs de la minorité schismatique eurent, dès lors, l'occasion de prouver qu'ils connaissaient leur sujet, et avaient préparé de longue main leur défense.

Je vous ai déjà dit en quoi consistaient les propositions du conseil synodal. Il y avait d'abord l'abrogation de tous les décrets schismatiques rendus par le Synode de 1875 à 1878; puis des résolutions concernant la restauration de l'évêché de Bâle, l'admission des ecclésiastiques aux fonctions salariées par l'Etat et la fermeture des écoles publiques aux jours de fête supprimées par une loi de 1867. Vous trouverez dans le Pays le texte de ces propositions. Je ne doute pas que vos lecteurs ne trouvent intérêt à en prendre connaissance. La lecture de ces documents officiels est d'ailleurs singulièrement appropriée à donner à nos frères de Suisse et de l'étranger une idée exacte de la nouvelle phase dans laquelle est entré le mouvement catholique dans le canton de Berne. Tant d'opinions diverses et contradictoires se sont fait jour sur nos affaires, tant d'appréciations se sont produites, qu'il peut paraître utile de consulter

les pièces de ce grand procès qui s'agit encore entre les catholiques jurassiens et leurs adversaires.

Dès la première séance les orateurs de la cause catholique ont eu soin de produire des déclarations de principe accentuant la position qu'ils entendaient garder dans le débat. La discussion qui s'est engagée dans la séance de relevé du 7 janvier, sur la première proposition du conseil, a mis en pleine lumière l'attitude parfaitement nette et correcte du parti catholique. Mais n'empêtons pas sur cet important sujet.

Le reste de la séance du matin a été consacré à l'examen des comptes de l'ancienne administration. Le rapporteur du conseil dévoile les détails presque incroyables de cette comptabilité informe. Pas de comptes réguliers: des notes incomplètes et une caisse entièrement vide, voilà ce qu'a laissé le conseil sortant de charge. Pendant 5 ans, l'administration synodale a joui d'un subside extraordinaire de 2,500 fr., versé par l'Etat pour favoriser et soutenir la nouvelle organisation. (On sait qu'alors le Pactole bernois coulait à flots pour les intrus. C'était le beau temps!) Outre ce subside, la Caisse synodale a été alimentée dans les dernières années par les contributions des paroisses. Mais aucun compte n'a été ni rendu, ni passé; et dans les deux dernières ébauches de compte laissées par l'ancienne administration, ne figure pas le subside de l'Etat... Ces révélations produisent sur toute l'assemblée une vive sensation. Les schismatiques s'agitent sur leurs sièges, se consultent. M. Friche, l'ancien Pontife pipinien, accourt donner à l'oreille des renseignements. MM. Rem, de Laufon, Chavanne, de Bienne, hasardent quelques explications aussitôt réfutées, pièces en mains, par le rapporteur du conseil. Cette première séance laisse à tout le monde une impression durable. On sent que les schismatiques eux-mêmes sortent amoindris, et que ce premier combat ébranle dès maintenant la position de la minorité.

La grande bataille devait se livrer dans la seconde séance à propos de l'abrogation des décrets schismatiques du Synode. Vous vous souvenez que cette assemblée, tout

entière aux mains du schisme, avait rendu une série de décrets affectant les dogmes, la discipline et l'organisation intérieure de l'Eglise. Il est vrai que l'abolition de la confession obligatoire, la suppression du célibat ecclésiastique, l'introduction d'un nouveau catéchisme, l'adhésion à l'évêché dit national de M. Herzog, etc., ne gênaient pas beaucoup les catholiques, et qu'à la rigueur, on aurait pu laisser ces fameux décrets tomber d'eux-mêmes en désuétude.

Mais la majorité laissant subsister des décisions attentatoires aux droits de l'Eglise, aurait semblé en accepter la responsabilité, et avoir l'air de s'y soumettre. Elle aurait ainsi donné un signe de faiblesse, et aurait compromis pour toujours son attitude. Il y avait, d'ailleurs, un autre motif de supprimer, sans autre retard, cette partie de la législation synodale de la période schismatique, c'est que les décrets de 1875 à 1878 sont inconstitutionnels, et contraires aux attributions du synode, telles qu'elles sont fixées par le décret du Grand Conseil qui institue ce corps, en remplacement de l'ancienne Commission catholique établie par la Constitution.

Or, la Commission catholique ayant des attributions orthodoxes, et le Synode n'étant qu'une Commission catholique agrandie, il s'en suit que le Synode de la période schismatique, en légiférant sur le dogme, sur la discipline ecclésiastique, et sur l'organisation de la nouvelle confession des vieux-catholiques, a outrepassé sa compétence, et s'est arrogé des attributions qu'il n'a point en réalité. Son œuvre est donc illégale et inconstitutionnelle. La loi des cultes elle-même, ne comporte point l'interprétation qu'en ont faite les novateurs au plus fort du mouvement schismatique. C'est ce qu'a victorieusement établi M. Folletête, président du conseil synodal. Sa démonstration a circonscrit très nettement la limite des attributions du Synode, et fixé les bases et les principes qui servent de point de départ à l'attitude actuelle des catholiques. Nous ne sommes et ne voulons être ni des théologiens, ni des Pères de l'Eglise, ni des réformateurs. Nous n'avons aucune qualité ni aucune compétence pour nous oc-

45 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

## AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V\*\*\*

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Le 22 août 1862

FRASCATI. — CAMP D'ANNIBAL. — TUSCULUM.

Les souvenirs classiques, d'ailleurs, reviennent tous ici, pleins de grâce et de fraîcheur, sur cette terre des Virgile, des Horace, des Tite-Live et des Tacite. L'autre jour, avec Antoine et Henri, nous étions venus sur le flanc de la montagne chercher un peu de fraîcheur et d'ombrages. Couchés à l'ombre d'un hêbre touffu, nous regardions de loin un troupeau de chèvres conduit par

un jeune berger: la forme de son habit bleu, de sa culotte faite de peau de chèvres et de son large chapeau ne remontait pas sans doute au temps de Virgile; mais la lente et douce mélodie qui s'échappait de son chalumeau devait venir de cette époque en ligne directe:

*Silvestrem tenui musam meditaris avena,*  
*dit Henri, en souriant de sa citation dont la vulgarité, dit-il, ne saurait être justifiée que par l'a propos exceptionnel.*

— Puisque nous y sommes, dit Antoine, pourquoi ne pas donner libre cours à notre mémoire:

*Ille meus, quondam felix pecus, ille capellæ!*  
*non ego vos posthac viridi projectus in antro*  
*dumosa pendere procul de rupe videbo.*

— Il ne manque absolument que l'autre du pauvre paysan chassé de son domaine, répliquai-je?

— Cela n'est pas si sûr, dit Henri, gravissant la montagne et découvrant une charmante petite grotte, à l'ombre de grands arbres et près de laquelle coulait un frais et clair filet d'eau.

— Tityre devait habiter ici, m'écriai-je. Nulle part ailleurs la campagne ne peut offrir plus de ressemblance et plus d'attraits. Jouissons de ce site ravissant et goûtons les loisirs qu'il plaît à Dieu de nous y donner, ajoutai-je, en m'étendant sur l'herbe et murmurant ces mots:

*O melibœ, Deus, nobis hæc ota fecit!*

— J'aime encore mieux Virgile que votre

Cicéron, nous cria Antoine: il comprend la nature, elle faisait battre son cœur. Cicéron était trop ambitieux et trop mêlé aux intrigues politiques pour en sentir toute la suave et douce éloquence. Puis Virgile n'avait-il pas le cœur à demi-chrétien? Il a célébré la naissance mystérieuse de cet enfant, l'espérance du genre humain, ce grand accroissement de Jupiter, magnum Jovis incrementum. Avez-vous lu quelquefois ces vers d'Hugo:

Dans Virgile, parfois, Dieu tout près d'être un ange, un [ange, un] Le vers porte à sa cime une fleur étrange. C'est qu'il est un des cœurs que, déjà, sous les cieux Dorait le jour naissant du Christ mystérieux. Dieu voulait qu'avant tout, rayon du fils de Dieu [l'homme]

L'aube de Bethléem blanchit le front de Rome.

Voilà surtout pourquoi je donne la palme à Virgile.

— Ne serait-ce aussi que pour rendre hommage à notre mémoire, cela en vaut la peine, dit Henri en approuvant et en riant de tout son cœur.

Nous fûmes d'avis que ces lieux étaient dignes de la muse de Virgile, qu'ils l'avaient sans doute inspirée et nous nous promîmes d'y revenir chercher le repos de nos esprits et la joie de nos yeux.

Le 30 août

MORT D'UN ZOUAVE. — BÉNÉDICTION DES CHAMPS.

Nous venons de perdre un de nos bons camarades, de Bligny, emporté par une

fièvre typhoïde. Il a été enterré hier à Rome au cimetière de San Spirito. Retenu par mon service je n'ai pu accompagner mes amis qui y sont allés. Louis qui en revient me dit que Mgr de Mérode a voulu lui-même célébrer la messe après laquelle il a proféré quelques paroles d'une onction parfaite et de nature à consoler la pauvre sœur de notre cher ami qui se trouvait dans l'assistance.

Nous avons peu de malades, en ce moment; quelques imprudents ont été atteints de la fièvre parce qu'ils ont abusé des bains et des fruits. Généralement ils vont mieux, ils sont installés à Marino dans un hôpital aéré, propre, agréablement situé et soigné par nos admirables sœurs de la charité qui ne pouvant mourir pour le pape, sur un champ de bataille, ont voulu aussi faire le sacrifice de la patrie pour se dévouer au service des soldats de Pie IX.

Les convalescents sont envoyés à Rocca-di-Papa ou à Aricia près d'Albano, charmant petit village, qui a conservé son nom ancien. Un gracieux vallon boisé traversé par une magnifique viaduc, d'une longueur considérable et élevé sous le pontificat de Pie IX, donne un charme particulier à ce gracieux pays.

Les populations au milieu desquelles nous vivons sont honnêtes, paisibles et chrétiennes. L'autre jour, en traversant la partie la plus montueuse et la plus élevée de la ville, je remarquai, dans une rue écartée, un vieillard assis devant la porte d'une boutique, activement occupé à raccommoder des souliers. Il chantait; je m'arrêtai un moment

cuper des questions dogmatiques. Nous sommes la *Commission catholique* avec les droits parfaitement orthodoxes que lui attribue la Constitution. Rien de plus, rien de moins.

M. Gassmann, de Bienne, vice-préfet et éditeur du *Journal du Jura* et autres publications très radicales, s'est fait le défenseur de l'ancien synode. L'orateur de la minorité schismatique, dans un discours visiblement préparé d'avance, s'efforce de prouver qu'en paraissant au synode, les catholiques jurassiens sont en contradiction avec leur foi; il s'évertue à féliciter les membres de la majorité et ses orateurs d'en être revenus à se rapprocher de la minorité, et à se placer avec elle sur le terrain commun de l'entière et complète exécution de la législation religieuse de 1874. Rien ne peut arrêter M. Gassmann dans le développement de ces visibles rengaines. Ni les dénégations répétées et énergiques de la majorité et de ses chefs, ni les protestations que l'orateur prête au rapporteur du conseil des déclarations qu'il n'a pas faites, rien n'a le don d'émouvoir le chef des vieux catholiques de Bienne. M. Gassmann a son discours fait: il faut qu'il le débite ainsi. Reconnaissons d'ailleurs que le ton de cette harangue se maintient dans les bornes des convenances parlementaires. Mais quand, à la fin, M. Gassmann eut déclaré que les catholiques, en modifiant si essentiellement leur attitude depuis 6 ans, avaient joué avec le sentiment religieux, il s'attira une verte réplique de M. Folletéte. Aux applaudissements de l'assemblée, le président du conseil synodal traça la voie que veulent suivre les catholiques au milieu des écueils que la mauvaise foi et les passions du jour accumulent sur leurs pas. Comme l'illustre pape Pie VII faisait répondre au premier consul, qui réclamait concessions sur concessions, lors des négociations du concordat de 1801, qu'il pouvait bien aller jusqu'à la porte de l'enfer, mais n'entendait point y entrer, les catholiques du Jura feront, pour le rétablissement de la paix religieuse, tous les sacrifices et toutes les concessions compatibles avec leur conscience. Ils iront aussi jusqu'à la porte de l'enfer, mais pas au-delà....  
(A suivre)

NOUVELLES DES CANTONS

**Berne.** — La direction de l'intérieur du canton de Berne a décidé de faire donner de nouveau un certain nombre de conférences agricoles pendant l'année 1880. Voici les noms des Jurassiens chargés de donner des conférences dans la nouvelle partie du canton, avec l'indication des sujets qu'ils seront appelés à traiter:

M. Landolt, inspecteur des écoles secondaires, à Neuveville: 1. Economie agricole. 2. Nourriture du bétail. 3. Nécessité des engrais artificiels et leurs qualités. 4. Réforme des impôts.  
M. Zimmermann, receveur aux marchan-

pour l'écouter et j'entendis distinctement les paroles de l'*Ave, maria stella*.  
Derrière Frascati, sur la côte très boisée est un couvent de Capucins. Il y a quelque temps, nous rencontrâmes un de ces religieux portant une étoile, un vase d'eau bénite et un livre; il était accompagné d'une vieille femme. Nous nous demandâmes où il allait ainsi. Nous le suivîmes d'assez près et nous le vîmes bientôt s'arrêter au milieu des champs, passer son étoile autour de son cou, réciter des prières et asperger de l'eau bénite la partie du champ que lui désignait la vieille. Nous avons vu depuis que ces braves gens, avant d'ensemencer leurs terres, les font toujours bénir par le curé: ils mettent en pratique cette parole de l'apôtre: Paul arrose, Apollon sème; mais c'est Dieu qui fait croître.

Le 15 octobre

CASTEL-GANDOLFO. — P. IX.

Entre Frascati et Albano, sur la rive gauche du lac, est perchée la petite ville de Castel-Gandolfo. Dans la ville s'élève majestueusement un palais d'une architecture moyen âge qui appartient aux papes depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et leur sert souvent de résidence pendant les chaleurs de l'été. Le charme du paysage qui se déroule devant le voyageur qui se tient sur la rive du lac, du côté d'Albano, est rehaussé par le couvent de Saint-François dont les murs sont presque battus par les eaux azurées. Ajouter à ces détails un soleil et un ciel d'Italie et vous aurez un paysage qui défie toute description.  
(A suivre.)

disés, à Saint-Imier: 1. Culture du sol. 2. Préparation, conservation et emploi du fumier. 3. Elevage du bétail.

M. Gisiger, vétérinaire, à Tavannes: 1. Elevage de nos principaux animaux domestiques. 2. Nourriture et soins à donner à ces animaux. 3. Maladies des porcs.

M. Wenker, fils, à la Ferrière: 1. Fabrication du fromage gras et maigre et du beurre. 2. Economie rurale. 3. Elevage et entretien du bétail.

M. Berdez, professeur à l'école vétérinaire, à Berne: 1. La vache laitière. 2. L'air au point de vue de la santé des animaux. 3. La nourriture des animaux. 4. L'âge du cheval et du bœuf. 5. La ferrure du cheval. 6. L'extérieur du cheval.

**Zurich.** — A Horgen, depuis 16 ans, les catholiques ont un culte entretenu et fondé par les Missions intérieures. Cette petite paroisse comprend tous les catholiques disséminés dans la contrée du lac. Il y a 7 ans, on y a construit une petite église et dernièrement une cure. En outre une association catholique d'hommes s'y est constituée, il y a cinq ans, afin de favoriser les intérêts moraux et matériels de la communauté. En raison de l'extension toujours plus grande de la paroisse, cette association vient de s'adresser au gouvernement pour obtenir un subsidie du fonds cantonal destiné à des buts catholiques.

Le gouvernement a répondu aux pétitionnaires qu'il ne pouvait accéder à leur demande. Ce refus se base sur le décret du Grand Conseil du 1<sup>er</sup> septembre 1863, statuant que l'emploi des fonds catholiques doit se faire en conformité de la loi zuricoise qui régit l'existence des paroisses catholiques dans le canton. Or cette loi prévoit, à l'art. 8, que de nouvelles paroisses catholiques ne peuvent être constituées que si le besoin s'en fait sentir expressément et à condition que la communauté fournisse des garanties suffisantes d'une situation économique en rapport avec les dépenses du culte.

Il faut savoir qu'on n'en a pas tant demandé aux vieux pour leur livrer les revenus du fonds catholique, auquel ils n'avaient jamais contribué.

**Lucerne.** — Le nommé J. Studer, de Schachen, vient d'être condamné à la réclusion perpétuelle pour avoir, le 9 juillet dernier, incendié par vengeance la maison et les dépendances d'un citoyen nommé Schorno. Deux enfants, une fille de quatre ans et un garçon de six ans avaient perdu la vie dans l'incendie.

— A Kaisten, un petit garçon et une petite fille voulurent traverser le ruisseau grossi par les eaux, pour aller souhaiter la bonne année à leurs grands-parents. La petite fille, effrayée, tomba dans l'eau. Un jeune homme qui vit l'accident se jeta dans le torrent et réussit à sauver l'enfant. Qu'on juge de sa surprise, il venait de sauver son enfant!

**Vaud.** — L'*Echo du Rhône* vient de terminer la publication d'un intéressant mémoire de M. C. Grenier, au nom du conseil d'administration de la Compagnie des mines et salines de Bex, sur les avantages que présente, dans les travaux de cette entreprise, l'emploi des machines déjà installées et aux que doivent présenter l'introduction dans ces mines de la perforation mécanique; elles assureraient de plus en plus l'avenir des mines de Bex en permettant d'explorer le massif salé dans plusieurs directions et d'avoir toujours en réserve des salles toutes prêtes à être dessalées au fur et à mesure que les anciennes seront épuisées.

Les machines déjà installées ne doivent pas être abandonnées, parce que, en produisant plus de sel avec le même nombre d'ouvriers, dit le rapport précité, nous nous procurerons les ressources nécessaires pour augmenter graduellement l'importance des mines de sel de Bex, but auquel nous devons tendre, dans l'intérêt de l'Etat, de la commune de Bex, de la Compagnie et surtout des ouvriers.

— Le conseil général de la banque cantonale était réuni mardi pour s'occuper de la participation de cet établissement au syndicat qui doit garantir le placement de l'emprunt, soit la conversion des emprunts de la Confédération, s'élevant à 35 millions.

Sur la proposition du conseil de surveillance et de la commission du conseil général, il a autorisé l'administration de la banque à entrer dans le consortium pour une participation de trois millions, avec faculté d'en rétrocéder au moins la moitié aux banquiers du canton.

**Valais.** — Les descriptions recueillies en faveur du malheureux guide Bransichen, de Zermatt, victime d'un accident au Mont-

Cervin, se sont élevées à 7380 fr. dont la plus grosse part a servi à l'achat d'une petite propriété sur laquelle pourra vivre toute la famille.

**Nenchâtel.** — Un jeune homme, employé dans une maison de banque de la Chaux-de-Fonds, M. Jeanrenaud, marié depuis peu, patinaït dimanche sur le lac de Bienne, entre Bienne et Douanne, nous nous dit-on. S'étant aventuré trop loin et près d'un endroit où, par suite du dégel, la glace n'était pas solide, il a disparu dans l'eau. C'est un grand deuil pour la famille.

**Genève.** — Samedi soir, à la rue des Gares, un homme rétablissant l'équilibre d'un tonneau sur un gabion, lorsqu'il a été heurté par un autre char qui le renversa et lui écrasa le pied.

Dans la même soirée, aux Grottes, une femme entra, avec une bouteille vide, dans une boutique pour la faire remplir, l'épicière descendit à la cave dans ce but; en remontant elle constata l'absence de sa cliente qui avait délogé avec un quartier de lard pesant cinq livres.

— Samedi soir, vingt-cinq clubistes sont partis de Genève et ont été couchés à la Faucille. Dimanche, vers 7 h. du matin, ils se sont mis en route pour la Dole, où ils sont arrivés à midi. Sur la plus grande partie du trajet ils ont eu à traverser la neige; près du sommet la neige avait presque complètement disparu. La cime était dégagée de nuages; on apercevait, dominant le brouillard, la chaîne des Alpes jusqu'en Valais, tandis que, du côté de la France, la vue, complètement libre, s'étendait au loin. La petite troupe est descendue par St-Cergues sur Nyon, d'où le dernier train l'a ramenée à Genève. Tous étaient fort satisfaits de cette excursion, qui s'est d'ailleurs effectuée sans le moindre accident.

— Dimanche, à trois heures a eu lieu, au cimetière de Lancy, l'enterrement de M. l'avocat Friderich. MM. Ruty et Vautier ont prononcé des discours, et M. Hérédier a offert une couronne au nom de la Société Philibert-Berthelier.

Quelques heures auparavant mourait, aux Délices, une autre notabilité du parti radical libéral, M. Jacques Lévrier, ancien président du Consistoire libéral et directeur actuel du comité de l'*Alliance libérale*, organe du protestantisme libéral.

— Dans la séance de samedi du Grand Conseil, M. Vogt a proposé l'abrogation de la loi Reverchon et le rétablissement du quorum dans l'élection des curés d'Etat. Le parti indépendant croit pouvoir féliciter M. Vogt de l'initiative qu'il a prise dans cette occasion.

« La loi Reverchon, dit la *Tribune*, a été un pas de clerc » qu'il eût été facile d'éviter; elle a entraîné le gouvernement dans une série d'élections qui ont consacré une grande injustice et qui ont ridiculisé le principe si démocratique de l'élection des curés par le peuple. Nous avons dû assister à plusieurs de ces nominations déplorables, dans lesquelles l'élu comptait à peine un ou deux électeurs, dans des paroisses où la presque unanimité des citoyens déclaraient par leur abstention vouloir rester catholiques romains et se sont vu néanmoins enlever leurs églises.»

Il serait à désirer que la loi en question fût en même temps modifiée dans le sens de la restitution aux conseils municipaux de la libre disposition des édifices consacrés à ce culte, tout au moins dans les communes où le quorum prévu primitivement par la loi, pour l'élection d'un curé officiel, n'aurait pu être atteint.

CANTON DE FRIBOURG

On nous écrit de divers points du district de la Sarine pour nous signaler les profusions bachiques des agents du *Bien public*. Ils s'imaginent que nos populations rurales sont descendues à ce point de dégradation qu'elles vendront leurs voix pour un verre de vin.

Nous ne sommes, quant à nous, point effrayés de ce bas système de corruption électorale. Pour quelques gosier à sec que l'on gagnera à M. Diesbach, on provoquera une légitime indignation, qui ne pourra que profiter à la candidature conservatrice de M. Reynold.

Que ceux qui veulent se vendre se vendent tout à leur seul. Le mépris public les montrera du doigt.

Faites donc les cornes à ceux qui boivent le vin électoral de M. Diesbach!

On nous prie de demander à qui de droit pourquoi les agents bien connus de la can-

didature du *Bien public* vont régulièrement chaque jour prendre le mot d'ordre au Café de la Maison de Ville?

C'est apparemment pour que les sceptiques puissent s'assurer si la candidature de M. Diesbach, dirigée contre le gouvernement, n'a aucun point de contact avec la franc-maçonnerie.

On télégraphie de Rome au *Journal de Genève*:

Rome, 12 janvier.

« On tient comme arrêtée la prochaine démission ou le transfert de Mgr Mermillod. En attendant, le vicariat de Genève subsisterait, et Mgr Cosandey prendrait le titre, toujours purement honorifique, d'évêque de Genève, comme ayant dans une certaine mesure le droit d'immixtion dans le gouvernement du vicariat.»

Le contenu de cette dépêche est faux. Encore une fois, Mgr Cosandey a été préconisé par bref sous le titre d'évêque de Lausanne.

Et puis comment expliquer qu'un titre honorifique donne un droit d'immixtion? Il n'y a que des protestants qui puissent à ce point se laisser tromper.

M. le Dr Schaller a laissé, par dispositions testamentaires:

	Fr.
A l'Etat de Fribourg,	50,000
A l'hospice cantonal,	50,000
A l'hôpital des bourgeois de Fribourg,	20,000
Aux sœurs du dit hôpital,	5,000
A l'Orphelinat de Fribourg,	10,000
Aux écoles de Fribourg,	10,000
A l'Asile des aveugles, à Lausanne,	10,000
A la Société de chant de Fribourg,	5,000
A la caisse de secours des ouvriers et employés du chemin de fer,	5,000
Au Voisinage de la rue du Pont Suspendu	5,000
A l'Orphelinat de St Loup,	2,000
A l'Hospice de la Gruyère,	5,000
A l'Hospice du Bon Vouloir,	5,000
A la Maison de la Providence,	5,000
A l'Hospice de Billens,	5,000
Au Club Alpin,	2,500
A la Société de Secours mutuels,	2,500
A la Commune de Gevisiez,	5,000

Le *Confédéré*, toujours serviable au *Bien public*, annonce que M. le vicaire Kleiser aurait été l'objet d'une mesure de la part de l'Ordinaire.

C'est absolument faux.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 12 janvier.

La session s'ouvre demain; la première séance sera consacrée aux scrutins pour l'élection des membres du Bureau. C'est donc probablement dans la séance de mercredi que M. de Freycinet donnera lecture du programme arrêté par le ministère.

Aujourd'hui seulement le conseil va se prononcer sur la question de la déclaration à faire aux Chambres, si toutefois on arrive à se mettre d'accord, faute de pouvoir reculer davantage.

En vertu de la Constitution républicaine qui n'est pas encore révisée, les sessions ordinaires doivent s'ouvrir par des prières publiques; le ministre des cultes a négligé de demander aux évêques la bénédiction divine pour les travaux parlementaires; mais le bon Dieu ayant été destitué, comme un simple fonctionnaire, par les ministres de la République, ils ont jugé que des prières étaient inutiles.

Mgr l'évêque d'Angers n'a pas été de cet avis et a publié un éloquent mandement pour demander à Dieu d'éclairer nos représentants et d'éloigner de la France les maux qui la menacent.

Quels sont ces maux? Laissons la parole à Mgr Freppel:

« Quelque place que doivent tenir dans les préoccupations d'un peuple le souci de sa prospérité matérielle, il est d'autres intérêts d'un ordre plus élevé qui l'amènent au pied des autels le jour des prières publiques. *Domini custodit te ab omni malo*; « Le Seigneur vous préserve de tout mal, » s'écrie le Psalmiste après avoir supplié Dieu d'épargner à son peuple les souffrances de l'ordre physique. Or, quel est pour

une nation le mal véritable, celui qui la trouble davantage et qui l'atteint au plus profond de son existence et de sa vie ? La violation des lois fondamentales sur lesquelles repose la société. Le mal, pour la France, ce serait, dans l'avenir, la religion effacée dans nos codes jusqu'à son dernier vestige, bannie de l'éducation où elle doit tenir le premier rang, reléguée dans un coin de l'âme, sans pouvoir exercer au dehors l'action qui lui est propre. Le mal, ce serait la justice troublée dans son cours, ayant perdu les garanties nécessaires de son indépendance, et réduite désormais à rendre des services en place d'arrests. Le mal, ce serait l'autorité perdant son prestige, l'administration livrée non pas au plus capable, mais au plus servile ; l'habileté tenant lieu de vertu, et ne se souciant même pas d'en garder l'apparence.

Le mal, ce serait l'arbitraire substitué à la règle, la délation érigée en système, le talent devenu un objet de défiance et le caractère presque un crime. Le mal, ce serait l'esprit de parti absorbant tous les pouvoirs et confisquant à son profit toutes les libertés, sans laisser intacts ni un droit, ni une institution. Le mal, enfin, ce serait la nation entière jetée hors de ses voies par des maximes et des pratiques qui répugneraient à ses traditions et à son tempérament. Que Dieu préserve la France d'un tel mal, et qu'il garde son âme : *Custodiat animam tuam Dominus !* Oui, l'âme de la France, c'est à dire ce qu'elle a de plus vital et de plus intime, sa foi religieuse, son caractère moral, son cœur d'apôtre, son esprit de justice, son bon sens traditionnel, sa loyauté et sa droiture, tout cet héritage précieux de qualités et de vertus qui ont fait, pendant quinze siècles, sa grandeur et sa force, sa gloire et sa prospérité.

Malgré tous ces maux qui menacent la Société française, Mgr l'évêque d'Angers pense qu'il ne faut pas désespérer et voici les raisons consolantes qu'il en donne :

« *Levari oculos meos in montes, un de veniet auxilium mihi.* » J'ai levé mes yeux vers les montagnes, d'où me viendra le secours. Ainsi priait le psalmiste, éloigné de la montagne sainte où s'élevait le temple de Jérusalem, et vers laquelle il tournait le regard de son âme, pour implorer la protection divine. C'est aussi le cri d'espérance qu'ont poussé les vrais chrétiens de tous les temps, à l'heure des graves inquiétudes et des grands périls. Moins ils voyaient d'appui du côté de la terre, plus ils redoublaient de confiance dans le secours du ciel : *Auxilium meum a Domino qui fecit calum et terram* : « Mon secours viendra du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. » Telle est la devise de l'homme de foi ; et c'est le plus bel hommage qu'il puisse rendre à la toute-puissance de Dieu. Ah ! ne dites jamais d'une juste cause qu'elle est désespérée, faute d'avoir des bras de chair pour la soutenir : s'il plait à Dieu de la prendre en

Au Palais Bourbon la salle des Pas-Perdus reprend sa physionomie des jours de séance. Beaucoup de députés s'entretenaient sur la situation actuelle.

Deux commissions seulement se sont réunies. La commission du divorce a entendu le rapport de M. Léon Renault, rapport très remarquable. Le projet de loi de la commission laisse subsister la séparation de corps pour garantir la liberté de conscience.

Dans les deux Chambres, il est à peu près certain que le bureau sortant sera réélu. Déjà les délégués des groupes de gauche du Sénat en ont décidé ainsi en ce qui concerne leur assemblée ; quant à la Chambre, les groupes délibèrent en ce moment.

La question du programme n'est pas encore absolument résolue. Un des points sur lesquels l'accord n'est point fait, est celui relatif à l'art. 7. Ajourner n'est pas résoudre. M. Ferry ne demande pas mieux, et il désire même que la loi sur le conseil supérieur de l'enseignement ait la priorité ; mais il voudrait que la loi sur l'enseignement, et spécialement l'art. 7 fussent visés dans le programme, et que le conseil tint à son égard les engagements du précédent cabinet. Or, le conseil semble peu disposé à se mettre, dès les premiers jours, en présence d'un échec devant le Sénat et d'un conflit entre les deux Chambres.

Sur plusieurs autres points du programme, spécialement la magistrature, l'accord n'est pas plus complet. Le conseil d'aujourd'hui n'a pas fait disparaître tous les obstacles. Le conseil de demain qui se tiendra à l'Élysée aura une grande importance ; mais nous doutons beaucoup qu'il termine les débats intérieurs du cabinet. La déclaration ne sera pas faite aux Chambres demain. Le cabinet attendra que les bureaux aient été constitués.

C'est jeudi seulement que M. de Freycinet montera à la tribune. Il est probable que, lue ou parlée, la déclaration sera communiquée aux deux Chambres par M. de Freycinet lui-même.

main, qu'est-ce que les hommes pourront contre elle ? Qui connaît tous les ressorts de l'aide desquels l'arbitre suprême de nos destinées fait mouvoir à son gré les individus et les peuples ? A l'instant même où les habiles se croient assurés du succès, je ne sais quoi d'imprévu vient déranger leurs calculs et réduire à néant tous leurs plans d'avenir, où les esprits superficiels ne voient que les yeux du hasard, et qu'il serait plus juste d'appeler les coups d'Etat de la Providence. Tel disparaît à l'improviste de la scène du monde, qui semblait tenir tout le sort d'un Etat suspendu à sa personne. Tel autre trouve en soi, à l'heure marquée pour les résolutions viriles, des lumières et une énergie qu'il ne se connaissait pas.

« Que de fois n'a-t-on pas vu, après des égarements passagers, s'opérer un retour salutaire vers des idées meilleures, et ce qui paraissait impossible la veille, devenir la nécessité du lendemain ? Dieu est le maître des événements, soit qu'il éprouve ou qu'il récompense notre fidélité ; et lors même que tout secours humain semblerait faire défaut, pour un temps, à la cause de la justice et de la vérité, il n'en faudrait pas moins répéter avec une confiance égale à la grandeur de l'épreuve : *Auxilium meum a Domino qui fecit calum et terram* : « Mon secours viendra du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. »

Laissons donc agir la majorité républicaine et servons-nous confiance dans la protection divine qui saura déjouer les criminels complots contre les destinées de la France.

**France** — Il paraît décidément se confirmer, dit la *Correspondance libérale*, que le gouvernement a renoncé à l'idée de comprendre dans les futurs décrets de grâces les membres de la Commune exclus jusqu'ici de toutes les mesures de clémence.

Il eût cependant été disposé à faire une exception en faveur de MM. Arthur Arnould et Lefrançais ; mais ces deux proscrits ont refusé de séparer leur cause de celle de leurs collègues et d'accepter une situation qui les laisserait privés de leurs droits politiques.

— Le ministère de l'intérieur a accordé le visa à un dessin du *Grelot*, dont voici la description :

La scène représente un tir à la cible, qui est tenu par une certaine dame, coiffée du bonnet rouge phrygien, et qui représente la République. La dite Marianne passe la carabine à un groupe de tireurs, qui ne sont autres que nos ministres. Le disque du tir, divisé en trois compartiments circulaires, représente en ces trois zones allant de la circonférence au centre :

- 1° Le fonctionnarisme ;
- 2° La magistrature ;
- 3° Le clergé.

C'est donc le clergé qui tient le centre de la cible : c'est là qu'est le point noir sur lequel il faut viser et que les tireurs s'exercent de leur mieux à atteindre.

Et voilà les excitations sanguinaires qu'un journal peut adresser à la foule, avec l'autorisation du ministère !

— Un petit fait nous montre clairement avec quelle défaveur était accueillie à Berlin la nomination de M. Challemel-Lacour, en qualité d'ambassadeur de France.

Une dépêche de l'Agence Havas annonçait cette nomination comme certaine. Or, cette dépêche a été arrêtée par le gouvernement allemand qui n'a pas voulu la communiquer aux journaux de Berlin.

**Italie** — On lit dans l'*Avenir de Sardaigne* :

« Vendredi soir, vers six heures, rue La Marmorata, Mgr Giuseppe Taras, chanoine de notre cathédrale, a été assailli par un forcené qui le frappa avec un couteau poignard, et lui fit diverses blessures qui n'ont été guéries qu'au bout de dix jours. L'agresseur a été arrêté par des gardes municipaux et des carabinieri. C'est un propriétaire de Macemer, domicilié à Villaurbana.

« Interrogé sur le motif qui l'avait poussé au crime, il répondit que l'assassinat d'un prêtre avait toujours été son idée fixe. »

— Le Sénat a commencé la discussion du

projet portant abolition de l'impôt sur la mouture.

Au nom du bureau central, M. Sarraço lit une déclaration suivant laquelle et malgré les variations introduites dans le budget, il ne croit pas que la situation générale financière ait changé.

En conséquence, les motifs qui ont fait suspendre les délibérations sur la mouture existant toujours, le bureau du Sénat propose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, en attendant que des mesures efficaces permettent d'abolir graduellement l'impôt sur la mouture sans danger pour les finances, suspend toute délibération sur le projet d'abolition de cet impôt et passe à l'ordre du jour. »

**Angleterre** — Une nouvelle exploration des régions arctiques s'organise actuellement en Angleterre sous les auspices du commandant de vaisseau Cheyne, officier distingué qui a pris part à plusieurs expéditions au pôle nord.

Dès aujourd'hui, une commission formée des sommités du monde scientifique anglais élabore le plan du voyage, recrute du monde, recueille des adhésions, excite les jeunes ambitions, réchauffe l'enthousiasme de chacun, et s'occupe enfin de réunir, par voie de souscriptions sollicitées à domicile, les ressources matérielles nécessaires pour mettre l'entreprise à exécution. Jusqu'ici le succès paraît répondre à tous ces efforts.

Le ministre de la marine anglaise a déjà fait espérer au commandant de vaisseau Cheyne qu'il prêterait à l'expédition un des navires de la flotte britannique la *Discovery*. Quatorze maires anglais se sont mis à la tête des comités de souscription ; et des citoyens influents du Canada répondent de la participation financière de leur pays dans le cas où les fonds n'afflueraient pas en Angleterre.

Mercredi, une députation du comité exécutif s'est présentée chez le nouveau lord maire de Londres, sir Francis Truscott, pour solliciter son concours. Sir Francis Truscott a mis la Mansion-House à la disposition du comité, et il a été décidé qu'un premier meeting, présidé par le lord maire lui-même, y serait tenu en faveur de l'expédition, le 28 de ce mois.

Les membres de la députation ont exposé à sir Francis Truscott les grandes lignes de leur projet. Le coût de l'expédition s'élèvera à environ 30,000 liv. (70,000 fr.). On n'emploierait qu'un seul steamer, approvisionné pour trois ans. Le matériel de locomotion se composerait non-seulement de traîneaux pour parcourir les glaces, mais encore d'un certain nombre de ballons, montés par des aéronautes de profession. Tout d'abord on se contenterait de ballons captifs pour obtenir une vue à vol d'oiseau des banquises à franchir ; puis on s'aventurerait un peu plus loin, en ballons libres, jusqu'à ce qu'on arrivât en vue du pôle ; après quoi on retournerait au steamer pour préparer la marche en avant.

M. Coxwell s'est efforcé de réfuter, à ce propos, les objections qu'on tire de la température aérienne contre les explorations en aérostat. Il a affirmé avoir affronté lui-même en ballon une température de 43° (Fahrenheit) environ 19° cent. au-dessous de zéro. Or, tout fait prévoir qu'on n'aurait pas à lutter contre une température aussi excessive au pôle, puisque les ascensions s'y feraient au mois de juin.

Voilà où en est, théoriquement, la nouvelle expédition.

**Autriche** — Voici, d'après l'*Havas*, quelle est actuellement la composition de la marine de guerre et de l'armée autrichienne :

La marine de guerre possède : 2 vice-amiraux, 8 contre-amiraux, 17 capitaines de vaisseaux ; 3 vices amiraux, 9 contre-amiraux et 8 capitaines de vaisseau sont en disponibilité.

La marine compte en outre : 21 capitaines de frégate, 22 capitaines de corvette, 187 lieutenants de vaisseau, 167 enseignes de vaisseau et 101 aspirants.

L'armée autrichienne compte actuellement, 1 feld-maréchal (l'archiduc Albert), 24 feld-zeugmestres et généraux en activité, 77 lieutenants feld-maréchaux en activité, 129 généraux de brigade et 310 colonels en activité.

Sont actuellement sans emploi : 17 feld-zeugmestres et généraux de cavalerie, 18 feld-zeugmestres et généraux de cavalerie honoraires, 31 lieutenants feld-maréchaux honoraires, 127 généraux de brigade, 109 généraux de brigade honoraires, 356 colonels et 135 colonels honoraires. L'état-major compte 43 lieutenants colonels, 44 majors et 154 capitaines.

**Autriche-Hongrie** — A la séance de samedi de la commission des affaires étrangères de la délégation hongroise, le premier ministre, M. le comte de Haymerlé, répondant à des interpellations, a fait des déclarations détaillées concernant l'affaire relative au raccord des chemins de fer autrichiens avec les chemins de fer serbes. Le ressort de ces déclarations que la Serbie, qui soutenait primitivement que la Porte et la Bulgarie devaient prendre part aux négociations, a fini par adopter l'interprétation austro-hongroise des clauses du traité de Berlin, qu'un représentant du gouvernement de Belgrade se rendra prochainement à Vienne pour résoudre définitivement la question.

Le chef de section Schweigel a déclaré, au sujet du projet de traité de commerce austro-serbe, que l'Autriche n'avait pas l'intention de conclure un traité procurant à la Serbie la situation accordée à la nation la plus favorisée, parce que le gouvernement austro-hongrois considérait les principes adoptés à cet égard dans le traité de Berlin comme plus avantageux. M. Schweigel a ajouté que l'on avait renoncé à l'idée d'établir une union douanière entre l'Autriche et la Serbie, parce que les deux gouvernements avaient reconnu que cette union serait défavorable à leurs intérêts.

Le chef de section a ajouté que l'Autriche n'était disposée à conclure un traité établissant cette union que lorsque la question des chemins de fer serait résolue d'une manière conforme à ses intérêts.

La commission de la délégation a pris acte des déclarations du ministre.

**Bavière** — Le *Culturkampf* a fait les frais de la séance de la Chambre des députés de Bavière. A l'occasion de la discussion du budget du ministère des cultes, un député catholique, M. Richter, a fait le procès à l'administration de M. Lutz qui, depuis dix ans, est à la tête de ce département. M. Richter a repris un à un tous les actes de M. Lutz. Il lui a reproché d'avoir des 1871 déclaré la guerre à l'Eglise par sa circulaire concernant le dogme de l'infailibilité ; il lui fait un crime d'avoir en 1873 décrété les écoles mixtes contre la volonté de tous les catholiques ; enfin il l'a accusé, en introduisant en Bavière les lois de mai, d'avoir détruit les derniers vestiges du concordat.

**Chine** — On lit dans la *Germania* de Berlin :

« Les Jésuites possèdent une imprimerie chinoise à Shang-Hai. Ils viennent d'y éditer la collection complète des décrets et lois, publiés par les empereurs ou les mandarins en faveur du christianisme. Dans cette collection, figure le traité conclu entre la France et l'empire chinois, qui garantit le libre exercice de la religion catholique dans tout le Céleste Empire. »

**Amérique du Sud** — A l'instigation de leurs officiers, les troupes boliviennes cantonnées à Cagua, se sont révoltées contre le général Daza, président de la république de Bolivie, et ont proclamé pour chef le général Tamacho.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 13 janvier.

La Chambre a réélu comme vice-présidents MM. Brisson, Sénard et Bethmont. Elle élira jeudi le quatrième vice-président, les questeurs et les secrétaires.

PARIS, 13 janvier.

A l'occasion d'un article de M. Beaulieu, paru ce matin dans le *Journal des Débats* et conseillant la conversion de la rente 5 O/o, le *Temps* croit savoir que M. Magnin, dans un entretien avec M. Say, a déclaré qu'il renoncera pour son compte à toute idée de conversion. Le *Temps* ajoute que M. Magnin est d'accord sur ce point avec les autres ministres ainsi qu'avec M. Grévy et M. Gambetta.

PARIS, 13 janvier.

M. Gambetta a été réélu président de la Chambre par 259 voix sur 308 votants.

LONDRES, 14 janvier.

L'ex-impératrice Eugénie partira le 26 mars, à bord du vapeur le *German*, pour se rendre dans le Zoulouland.

FAITS DIVERS

**La barque fantôme.** — On se rappelle le dramatique épisode du vaisseau abandonné, dans l'étrange nouvelle d'Edgard Poe, les *Aventures d'Arthur Gordon-Pym*. Les matelots d'un navire aperçoivent, secouée par la tempête, une goélette sur le pont de laquelle marins et passagers attachés aux mats et debout, sont morts depuis longtemps.

Des pêcheurs de la petite île de Huide, près de Lorient, ont été témoins, ces jours derniers, d'un spectacle aussi émouvant.

La mer était très forte et aucun bateau de pêche n'était sorti. Ils virent tout à coup apparaître sur la crête des vagues une embarcation qui, bien qu'elle ne leur semblât pas dirigée, contenait cependant deux personnes.

Les flots la poussèrent bientôt près du rivage. On s'imagina quelle fut la stupeur des braves pêcheurs en reconnaissant que les *hômes mystérieux de cette barque à moitié brisée*, n'étaient plus que des squelettes.

Ils semblaient avoir été liés avec des cordes, car ils se tenaient encore droits sur leurs bancs. Au moment où les assistants se préparaient à saisir le bateau au moyen de gaffes, une lame formidable le poussa contre un rocher et acheva de le détruire, donnant enfin dans l'Océan une sépulture à ces malheureux.

Qui donnera jamais l'explication de ce drame de la mer ?

Un racontar qui court en ce moment les salons de l'aristocratie anglaise :

On dit que les deux fils du prince de Galles, les princes Victor et Georges, qui naviguent à bord de la corvette *La Bacchante* ayant remarqué que tous les matelots avaient l'habitude de se faire tatouer une ancre, une croix ou leurs initiales, sur les bras ou sur la figure, se sont mutuellement tatoué une ancre... sur le nez !

Les deux princes porteraient ainsi pendant toute leur vie, un souvenir un peu trop apparent de leur premier voyage en mer.

Inutile de dire que toute la famille royale est dans la désolation.

Jacques vient hier souhaiter la bonne année à son grand-père.

— Eh bien ! mon enfant, as-tu mieux fini l'année que tu ne l'avais commencée ?

— Oh ! oui, dit Jacques de l'air le plus satisfait ; j'étais dixième sur onze, et maintenant je suis quatrième... sur cinq !

Un volontaire demande un congé de trois jours à son capitaine pour aller voir sa tante qui est à la mort.

— Soit ! répond le capitaine ; mais si dans trois jours elle n'est pas claquée, quinze jours de salle de police !

— Bonjour, papa.  
— Bonjour, mon enfant. Apprends-tu bien à l'école ?

— Oh ! oui, papa ; même qu'une petite fille est en train de m'apprendre à parler du nez.

En polce correctionnelle ;  
— Accusé, pourquoi avez vous volé cinquante livres de viande au plaignant ?

— Mon président, je ne pouvais en prendre moins, je n'avais pas de couteau.

SOUSSENS, Rédacteur.

En vente à l'Imprimerie catholique

ALMANACHS ET AGENDA

DE POCHE

pour l'année 1880

contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et cantonales, etc., etc. Impression de luxe et sur papier fin.

Prix de l'Agenda en peau, avec languette : 2 fr. 80, de l'Agenda cartonné 1 50, de l'Agenda sans couverture 1 fr. ; de l'Agenda ordinaire en toile cirée 60 cent., cartonné 50 cent.

LES SANCTUAIRES ILLUSTRÉS

DE LA SAINTE VIERGE

Splendide volume grand in-8° de 274 pages, en caractères elzéviens, orné de 52 belles gravures sur acier représentant autant de sanctuaires élevés en l'honneur de Marie. Prix franco : 12 francs. Nous recommandons tout particulièrement cet ouvrage qui devra plaire à tous les pieux serviteurs de Marie et qui sera un magnifique mémorial pour les pèlerins qui ont visité ses sanctuaires.

Voici la liste des sanctuaires et des gravures que contient ce volume : 1 Offrande à Marie. — 2 Chapelle de N. D. des Anges. — 3 N. D. des Aydes à Vienne-les-Blois. — 4 N. D. de Boulogne. — 5 N. D. de Bon-Secours-les-Perulvez. — 6 N. D. de Bon-Secours de Nancy. — 7 N. D. de Bon-Secours de Rouen. — 8 N. D. de Brebières. — 9 N. D. de Buglose. — 10 N. D. de Chartres. — 11 N. D. du Chêne. — 12 N. D. de Claviers. — 13 N. D. de Cléry. — 14 La Consolata. — 15 N. D. du Saint-Cordon. — 16 N. D. de la Délivrance. — 17 N. D. de Sainte-Espérance. — 18 N. D. des Flots. — 19 N. D. du Forbourg. — 20 N. D. de Fonpeyrine. — 21 N. D. de Fourvière. — 22 N. D. de la Fontaine. — 23 N. D. de Grâce à Honfleur. — 24 N. D. de Grâce à Cambrai. — 25 N. D. de la Garde à Marseille. — 26 N. D. de Hamel. — 27 N. D. de Laghetto près Nice. — 28 N. D. de Lignon. — 29 N. D. de Grâce à Loos-lez-Lille. — 30 N. D. de Liesse. — 31 N. D. de Longpont. — 32 N. D. de Lourdes. — 33 N. D. des Miracles à Mauriac. — 34 N. D. des Miracles à Orléans. — 35 N. D. de Grâce. — 36 N. D. de Myans. — 37 N. D. de Monserate. — 38. Maria Zell. — 39. Pontmain. — 40. N. D. du Puy. — 41. N. D. de la Peinière. — 42. N. D. de Pontoise. — 43. N. D. de Quezac. — 44. N. D. de la Roche. — 45. N. D. de Roc-Amadour. — 46. La Salette. — 47. N. D. de la Treille. — 48. N. D. de Verdelaix. — 49. N. D. de Vallauray. — 50. N. D. de la Visitation de Lescure. — 51. N. D. des Victoires. — 52. Sainte Anne-d'Auray.

S'adresser à M. Chantrel, 371, rue de Vaugirard, PARIS.

A vendre

Pour cause de décès de **Joseph Glannaz**, sa veuve, Marie Glannaz au Petit Farvagny, exposera à vendre en mises publiques, à son domicile, le lundi 19 janvier courant, dès 9 heures du matin, 8 mères vaches, 3 génisses, 3 taureaux, un veau, 3 juments dont une portant, divers instruments aratoires, chars charrettes, plus environ 324 mètres cubes (12,000 pieds) de foin et regain à consommer sur place où l'acquéreur pourra loger environ 30 pièces de bétail.

La veuve Glannaz expose aussi à louer, de gré à gré, son domaine d'environ 18 hectares soit 50 poses pour les années 1881, 1882 et 1883 avec entrée immédiate dans le bâtiment, on pourra ensemenecer cet automne prochain.

Le tout sous de favorables conditions. Pour la **veuve Glannaz, J. Clerc, contrôleur.**

Almanach

des

BONS CATHOLIQUES

qui vient de publier l'Office catholique, 71, rue des Saints-Pères, à Paris.

Cet ouvrage, fait en vue de la propagande, se recommande à nos lecteurs et par son bon marché et par le grand choix de ses excellents récits.

Cet Almanach, qui a 64 pages grand raisin, est un des meilleur marché que nous connaissions ; il peut faire beaucoup de bien, et nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à le répandre. Son prix est des plus modiques : 1 ex. 15 cent. ; 10 ex. 1 fr. 40 ; 50 ex. 7 fr. ; 100 ex. 12 fr. ; 1,000 ex. 100 fr.

Adresser les demandes au directeur de l'Office catholique, 71, rue des Saint-Pères, à Paris.

L'Office catholique,

qui s'est donné pour mission d'ornez les églises et les cures pour l'otéographie, possède un choix énorme de tableaux religieux encadrés et en feuilles depuis 20 centimètres de hauteur jusqu'à 1 m 40 cent.

Catalogue illustré sur demande.

(6)

La personne qui a oublié sa tête hier soir devant le N° 10 est priée de venir la réclamer contre remboursement des frais d'insertion.

CÆCILIA

(2<sup>me</sup> ANNÉE)

Journal de musique religieuse publiant 8 pages de texte et 4 pages de musique le 20 de chaque mois

Organe des sociétés Ste-Cécilia

pour la restauration du chant religieux

Abonnement 2 fr. par an pour la Suisse, 2 fr. 50 pour l'étranger

On s'abonne en Suisse et en Allemagne à la librairie J. Gürtler, à Porrentruy et aux bureaux des postes ; en France, adresser mandat de 2 fr. 50 à M. Gürtler, poste restante à Delle (Ht Rhin) ou à M. Charbon Barbou, Avenue du Crucifix à Limoges.

A l'Imprimerie catholique

DU PÉLERIN

L'ALMANACH ILLUSTRÉ

Le plus beau, le plus riche, le plus rituel, le plus varié de tous les almanachs parus jusqu'à ce jour.

Prix : 070 c. l'exemplaire.

LIVRES DE CHANT

En vente à l'Imprimerie catholique.

Antiphonarium Romanum. Un volume folio.

Graduale Romanum. Un vol. in-folio.

Antiphonarium Romanum. Un vol. gr. in-4.

En plain-chant.

En musique.

Graduale Romanum. Un vol. grand in-12.

En plain-chant.

En musique.

Chants communs du Graduel, gros caractères, notés en plain-chant.

Officia defunctorum. Un l. gr. in-12.

Paroissien noté. Un vol. in-18.

En plain-chant, 3 fr.

En musique, 3 fr.

Accompagnement d'orgue et arrangements pour voix, solo et chœur, par C. Franck, organiste à Sainte-Clotilde, à Paris, professeur au Conservatoire. Grand in-4 demi-reliure.

BOURSE DE BALE, 13 JANVIER.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Rembourables.	OFFERT	DEMANDÉ
Fédérales, 1867. . . . .	4 1/2	1876-1892	100 1/2	100 1/4
id. 1871. . . . .	4 1/2	1877-1886	100 1/2	100 1/4
Berne, 1861-64-65-74-76. . .	4 1/2	1871-1890	97	95
Fribourg, 1. Hyp. . . . .	4 1/2	1868-1880	—	—
id. Emprunt 1872. . . . .	4 1/2	1872-1880	—	100
id. id. granth. . . . .	5	1881-1890	100	—
OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER				
Central . . . . .	5	1864-1888	101 1/4	100 1/2
id. . . . .	5	1888	—	101
id. . . . .	4 1/2	1881	—	99 7/8
id. . . . .	4 1/2	1884	98 1/2	98
Nord-Est. . . . .	4 1/2	1882	99	—
Central et Nord-Est . . . . .	4 1/2	1886-1892	96 5/8	96 3/8
Gothard . . . . .	5	1884-1892	90	89
Arth-Righi . . . . .	5	1888	95	88
Berne-Lucerne . . . . .	5	1887-1959	460	—
Lignes du Jura . . . . .	5	1881-1888	102	101
Emprunt millions . . . . .	5	1881-1890	100	99 7/8

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1878 %	OFFERT	DEMANDÉ	PAYÉ
Banque de Bâle . . . . .	5000	2500	7	—	6000	—
Assoc. banq. de Bâle . . . . .	500	200	4 80	592 1/2	591 1/4	591 1/4
Banque comm. de Bâle . . . . .	500	entières	4	537 1/2	530	—
Banque hyp. de Bâle . . . . .	1000	id.	6 70	1300	1200	—
Compte d'Esc. de Bâle . . . . .	2000	id.	5	—	2050	—
Banque fédérale . . . . .	500	id.	4	450	442 1/2	442 1/2
Crédit argovien . . . . .	500	id.	4	—	490	—
Banque de Winterthour . . . . .	500	id.	4	—	—	—
Crédit lucernois . . . . .	500	id.	—	—	380	—
Banque com. Schaffouse . . . . .	500	id.	—	—	—	—
Crédit suisse . . . . .	500	id.	5	—	570	—
Banque d'Alsace-Lor. . . . .	500	250	5	500	498 3/4	—
id. de Mulhouse . . . . .	500	250	—	—	547 1/2	550
Crédit lyonnais . . . . .	500	250	—	590	885	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central . . . . .	500	entières	—	365	302 1/2	303 3/4
Nord-Est . . . . .	500	id.	—	190	127 1/2	128 3/4
Gothard . . . . .	500	800	6	285	262 1/2	282 1/2
Righi . . . . .	500	entières	8	650	610	—
Arth-Righi . . . . .	500	id.	0	125	100	—
Ouest, actions anciennes . . . . .	500	id.	—	95	91 1/4	95
id. de priorité . . . . .	500	id.	—	—	—	—
Chemins de fer réunis . . . . .	500	125	—	385	371 1/2	—

BOURSE DE PARIS

12 janvier	13 janvier
97 81	97 81
81 55	81 55
116 40	116 40
—	—
—	—
81 72	81 72
116 52	116 52
79 85	79 85
—	—
10	10
71 81	71 81
883 75	883 75
662 50	662 50
117 50	117 50
688 75	688 75
581 25	581 25
742 50	742 50